



DATE DE PUBLICATION : 19 avril 2019

Le directeur général de la Stabilité financière et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Valérie FASQUELLE, directrice de la Surveillance des Paiements et des infrastructures de Marché et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Nicolas PELIGRY, adjoint à la directrice, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction de la Surveillance des Paiements et des infrastructures de Marché, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Valérie FASQUELLE et de M. Nicolas PELIGRY, M^{me} Valérie FASQUELLE peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 18 avril 2019

Nathalie AUFAUVRE